



J'ai trouvé un oisillon tombé du nid... Que faire ?

Si vous le pouvez, laissez le sur le lieu de sa découverte

Trouver un oisillon au sol, fait partie des expériences auxquelles chacun peut être confronté un jour ou l'autre. Enfants ou adultes, nous sommes souvent démunis devant le désarroi de cet être fragile. Bien sûr, tomber du nid fait partie des aléas de la vie d'oiseau, et certains oisillons téméraires peuvent rapidement s'aventurer hors du nid au péril de leur vie. Les jeunes de plusieurs espèces, tels les chouettes, les grives ou les merles, quittent régulièrement le nid avant de savoir voler, en essayant de suivre leurs parents qui cherchent leur nourriture. Ces oisillons poussent de petits cris plaintifs. On peut alors croire qu'ils ont été abandonnés, mais la plupart du temps les parents se trouvent aux alentours, attendant que vous soyez éloignés pour revenir s'occuper de leur progéniture.

Quelques conseils pratiques :

- **Dans un premier temps conservez vos distances avant d'aller vers lui et posez-vous certaines questions.** Est-il blessé ? En danger ? L'oiseau vient peut-être de tomber du nid. Est-il seul ?
- **Si l'oisillon ne semble pas pouvoir s'envoler mais sautille** de branche en branche ou volète au-dessus du sol, ne faites rien. Il ne lui faudra que peu de temps avant de pouvoir atteindre seul les hautes branches. Si vous l'avez déjà recueilli, remettez-le vite où vous l'avez trouvé.
- **Si nécessaire, mettez-le à l'abri des dangers ou replacez-le dans le nid.** Les oiseaux, contrairement aux mammifères, ont un odorat très peu développé. Aussi, sachez que le fait de les toucher n'entraînera aucun rejet par les parents.

Pour un oisillon en duvet ou peu emplumé :

Si le nid est intact : réchauffez-le dans la paume de votre main et remettez-le dans son nid.

Si le nid est tombé : replacez le à l'endroit ou à proximité de l'endroit où il était placé, peut-être en renforçant son attache. Vous pouvez le placer dans un contenant plastique.

Si le nid est détruit ou introuvable : essayez d'en créer un sommaire au même endroit. On peut fabriquer un nid avec une barquette de fruits ou une coupole en plastique. Pour garnir le nid, n'utilisez pas d'herbe car elle contient des moisissures qui peuvent contaminer les petits. Replacez le nid aussi près que possible de l'emplacement originel. Assurez-vous qu'il n'est pas exposé en plein soleil ou sous la pluie.

Quittez la zone et observez à distance. Vérifiez si les parents reviennent s'occuper des petits : si ce n'est pas le cas au-delà d'une heure et demie à deux heures, la situation semble plutôt compromise...

Pour un oisillon bien emplumé (presque volant) : qui sautille au sol mais qui ne vole pas encore, il peut soit avoir quitté son nid trop tôt ou être à quelques jours de son envol. Laissez faire ses parents. S'il se trouve en un lieu particulièrement exposé (chats, routes...) essayez de le mettre en sûreté sur une branche, un muret, dans une haie, un buisson... et à proximité de l'endroit où vous l'avez trouvé. Un buisson avec des feuilles épaisses vont le cacher des prédateurs et il pourra grimper progressivement vers le haut et ses parents vont alors pouvoir le localiser grâce à ses pépiements. Vous pouvez aussi le placer dans une boîte à chaussures ou un autre contenant (il faut qu'il soit assez profond) tapissé de feuilles sèches et l'installer dans un endroit surélevé, sûr et ombragé, puis attendre une à deux heures pour vérifier si ses parents recommencent le nourrir.

- **S'il s'agit d'un petit passereau** (excepté merles et grives). Ils volent très mal à leur sortie du nid et essaient de suivre leurs parents. Le plus sage est, si possible, de les replacer dans leur nid.
- **S'il s'agit d'un rapace nocturne**. Pour la plupart, les jeunes chouettes et hiboux quittent le nid très tôt. Mettez des gants pour vous protéger des serres et du bec et placez l'oiseau en hauteur sur une branche, un muret... Ses cris durant la nuit permettront aux parents de le localiser et de lui apporter sa nourriture.
- **Dans le cas des martinets et hirondelles**. L'oiseau a peut être raté son premier envol ? Si tel est le cas, le mieux est de le remettre dans son nid. Mais il est souvent très difficile de l'identifier et de l'atteindre. Si cela est possible et en prenant de grandes précautions, tentez le sauvetage. Pour différencier une jeune hirondelle d'une adulte, regardez les ailes qui sont plus longues chez l'adulte et dépassent de la queue. Pour les martinets, il est généralement impossible d'accéder au nid. Sa seule chance de survie est d'être recueilli.
- **Si l'oiseau vous paraît trop jeune et faible** et/ou dans l'éventualité où des dangers non naturels (route, piscine...) ou des prédateurs domestiques (chats et chiens) menacent ces jeunes, vous pouvez tenter un sauvetage. D'autant plus que certains appartiennent à des espèces menacées, qu'il faut impérativement protéger. Après l'avoir recueilli, vous **devez contacter impérativement la LPO Sarthe (02 43 85 96 65 ou sarthe@lpo.fr) afin que l'on vous indique la procédure à suivre.**

Si n'avez pas d'autre choix et que vous l'avez recueilli

Installez l'oisillon dans un petit panier, une boîte de chaussures, une boîte de margarine, dont le fond sera tapissé d'essuie-tout pour un nettoyage facile. Évitez les tissus car les griffes peuvent se coincer dans les boucles. Déposez le nid de remplacement dans un carton pour l'isoler de l'entourage. Percez quelques trous pour l'aération (évitez les ouvertures trop grandes).

Isolez-le. Placez l'ensemble près d'une source de chaleur (lampe, bouilloire, radiateur), surtout si l'oisillon est nu: chauffage réglé à un niveau bas, gant en caoutchouc rempli d'eau chaude, assiette chauffée pendant 25 secondes, bouillotte entourée d'une serviette...

Joignez au carton une feuille de renseignements (lieu, date et conditions de découverte de l'oiseau) qui permettra aux soigneurs ou aux vétérinaires de plus facilement diagnostiquer la ou les causes de détresse.

Après l'avoir recueilli, vous devez contacter impérativement la LPO Sarthe (02 43 85 96 65 ou sarthe@lpo.fr) afin que l'on vous indique la procédure à suivre.



La faune sauvage et la loi...

Rappelons qu'en France, il est illégal de détenir ou de transporter un oiseau sauvage sans permission, sauf en cas d'urgence ou s'ils sont blessés (lire l'arrêté du 10 août 2004) : il faudra donc limiter au maximum sa présence à votre domicile.

N'hésitez pas à contacter la LPO Sarthe ou l'ONCFS pour plus de renseignements.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
SARTHE

LPO Sarthe - 51 rue de l'Estérel - Maison de l'eau - Logement n°4 - 72100 Le Mans
02 43 85 96 65 - sarthe@lpo.fr - <https://www.facebook.com/lposarthe>

